GRAND CONSEIL

Motion - 26_MOT_47 - Alberto Mocchi et consorts au nom du groupe des Vert.e.s - géocooling : rafraichir nos bâtiments sans surchauffer notre consommation d'énergie

Texte déposé :

Notre canton fait face, à l'image d'une bonne partie de la Planète, à une augmentation marquée de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur estivales. Ces changements climatiques impactent directement le confort thermique des habitations, et par là la santé de la population.

De nombreuses études ont montré qu'au-dessus de 28 degrés les risques pour les personnes plus fragiles (jeunes enfants, personnes âgées, malades etc.) augmentent fortement.

Des mesures doivent donc être prises pour répondre à cette nouvelle donne climatique, et éviter que chaque nouvelle vague de chaleur s'accompagne de son lot d'hospitalisations et nuits d'insomnie.

Notre canton, via sa nouvelle loi sur l'énergie, a interdit l'installation de chauffages à énergies fossiles, ce qui va amener ces prochaines années à l'installation de très nombreuses pompes à chaleur à géothermie, qui vont chercher en hiver la chaleur dans le sous-sol. Or certains de ces appareils, munis d'un système réversible, peuvent également utiliser la fraîcheur naturelle du sous-sol en été pour refroidir l'intérieur des bâtiments.

Les avantages de cette technologie sont majeurs :

La consommation d'électricité est jusqu'à 8 fois moins élevée que pour un système de climatisation, ce qui permet de limiter fortement les pics de consommation électrique estivaux. De plus, la chaleur injectée dans le sol pendant l'été le « recharge », et améliore la performance de la pompe à chaleur l'hiver suivant.

Or aujourd'hui l'intégration d'un système de géocooling n'est pas obligatoire lors d'installation de pompes à chaleur à géothermie, ce qui ne semble plus acceptable au vu de la nouvelle donne climatique, qui doit nous amener à chauffer en hiver, mais aussi à refroidir en été.

Par cette motion il est ainsi demandé au Conseil d'Etat d'effectuer les modifications législatives nécessaires afin de rendre obligatoire l'installation d'un système de géocooling pour toute nouvelle pompe à chaleur à géothermie installée dans notre canton, et de faciliter, notamment par des subventions, l'adaptation des pompes à chaleur à géothermie existantes lorsque cela est possible.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 18.08.2026

Cosignatures :

1. Anna Perret (VER)
2. Ariane Morin (VER)
3. Aurélien Demaurex (V'L)
4. Cédric Echenard (SOC)
5. Claire Attinger Doepper (SOC)
6. Claude Nicole Grin (VER)
7. Cloé Pointet (V'L)
8. David Raedler (VER)
9. David Vogel (V'L)
10. Géraldine Dubuis (VER)
11. Jerome De Benedictis (V'L)
12. Kilian Duggan (VER)
13. Martine Gerber (VER)
14. Muriel Thalmann (SOC)
15. Nathalie Jaccard (VER)
16. Oleg Gafner (VER)
17. Oscar Cherbuin (V'L)
18. Patricia Spack Isenrich (SOC)
19. Pierre Zwahlen (VER)
20. Romain Pilloud (SOC)
21. Sébastien Humbert (V'L)
22. Sébastien Kessler (SOC)
23. Stéphane Balet (SOC)
24. Sylvie Podio (VER)
25. Théophile Schenker (VER)
26. Valérie Zonca (VER)
27. Yannick Maury (VER)
28. Yolanda Müller Chabloz (VER)